

BUREAU SYNDICAL

RÉUNION DU 30 NOVEMBRE 2017

Date de la convocation : 21 novembre 2017

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents:

Mr Pierre DUCOUT (Président), Monsieur Matthieu ROUVEYRE (1er Vice Président), et Monsieur Anacleto ALFONSO (secrétaire).

DÉLIBÉRATION N°20171130 007 AUTORISATION DE PASSATION D'UNE COMMANDE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 4.3.6 DU CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ

Envoyé en préfecture le 01/12/2017

Reçu en préfecture le 01/12/2017

DÉLIBÉRATION N°20171130 007 AUTORISATION DE PASSATION D'UNE COMMANDE DANS LE CADRE DE 171130_007-DE L'ARTICLE 4.3.6 DU CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ

Considérant qu'un contrat de partenariat pour le financement, la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'une infrastructure de communications électroniques haut débit sur le territoire de la Gironde a été signé entre le Syndicat Mixte Gironde Numérique et France Télécom le 24 Juin 2009 (ci-après le « Contrat de Partenariat »).

Vu l'article 4.3.6 du Contrat de Partenariat Public Privé - extension du réseau initial – qui a prévu un budget d'extension au périmètre financier initial du Contrat de Partenariat Public Privé.

Considérant la nécessité de procéder à une adaptation technologique du réseau par une opération d'opticalisation d'un NRA.

Considérant que l'opération sera sans incidence financière sur le montant initial du Contrat de Partenariat Public Privé.

Fibrage NRA A3R d'Auros

Dans le cadre du périmètre initial du Contrat de Partenariat Public Privé, 90 NRA (Noeud de Raccordement Abonné) ont été fibrés par le titulaire sur le territoire girondin en vue d'apporter toutes les infrastructures nécessaires pour une amélioration des services ADSL.

En vue d'assurer un niveau de qualité de service homogène sur le territoire girondin, il convient de procéder à une adaptation technologique du réseau par une opération d'opticalisation de NRA. Cette opération d'opticalisation permettra le déploiement d'un lien fibre optique entre le NRA GGL de Grignols et le NRA A3R d'Auros. Ce nouveau lien sera utilisé par l'opérateur Orange et permettra la désaturation des NRA suivants :

- NRA A3R d'Auros
- NRA AIL d'Aillas
- NRA-ZO 9SV de Savignac

Cette opération permettra l'arrivée du haut débit et du très haut débit (par le biais de la technologie VDSL) sur les zones d'emprise des NRA mentionnées ci-dessus et pourra générer des recettes commerciales dans le cadre du PPP.

Le montant de l'opération d'opticalisation du NRA A3R d'Auros sera imputé sur la part investissement de l'enveloppe d'extension prévue à l'article 4.3.6. du Contrat de Partenariat Public Privé. Cette opération sera sans incidence sur le périmètre financier initial du Contrat de Partenariat Public Privé.

Le financement de l'opération est réalisé comme décrit ci après :

- Le montant disponible, à date, de l'enveloppe d'extension s'élève à 403 766 €,
- Le montant global maximum de l'opération objet de la présente commande s'élève à 75 000€ HT
- Le montant disponible de l'enveloppe d'extension après opération s'établit à 328 766 €.

Envoyé en préfecture le 01/12/2017

Reçu en préfecture le 01/12/2017

DÉLIBÉRATION N°20171130 007 AUTORISATION DE PASSATION D'UNE COMMANDE DANS LE CADRE DE 171130_007-DE L'ARTICLE 4.3.6 DU CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVÉ

Gironde Haut Débit Titulaire du Contrat de Partenariat Public Privé effectuera les études et réalisera les extensions conformément à l'annexe 8 (mémoire technique) du Contrat de Partenariat Public Privé.

Dans ces conditions, je vous propose, Messieurs :

- de bien vouloir m'autoriser à signer le bon de commande au Contrat de Partenariat Public Privé avec Gironde Haut Débit,
- de bien vouloir m'autoriser à engager toute procédure utile et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette commande.

Adopté à l'unanimité, Fait et délibéré au siège du Syndicat mixte Gironde Numérique,

Le 30 novembre 2017

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT

Annexe:

Tracé GHD liaison NRA GGL Grignols – NRA A3R Auros













